REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RUMILLY

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le 02 février à 19 heures 30 min

Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de Monsieur Christian HEISON, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 janvier 2023

Présents : Mrs HEISON – DÉPLANTE – Mme CINTAS – M. MONTEIRO-BRAZ – Mme BONANSEA – M. TURK-SAVIGNY – Mme BOUKILI - M. Jean-Marc TRUFFET - Mme DUMAINE – M. DUPUY – Mmes STABLEAUX – SANCHEZ – COGNARD – Mrs DEMEZ - ABRY – Mme CHAL - Mrs TAIX - ZANATTA – GARIN – Mme AVON – M. DULAC – Mme LABORIER – Mrs CLEVY – GOUTELLE - BERNARD-GRANGER – Mme CROENNE – Mrs Nicolas TRUFFET – HECTOR – Mme CHAUVETET.

Absents excusés : Mme GRANGER qui a donné pouvoir à M. HEISON – Mme JARRIER qui a donné pouvoir à M. DÉPLANTE – Mme BOICHET-PASSICOS qui a donné pouvoir à M. CLEVY.

Absent : M. LOPES.

Mme Marie STABLEAUX a été désignée Secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-01-14

Nature : 5. Institutions et vie politique – 5.3. Désignation de représentants
Objet : Désignations de membres du Conseil Municipal au sein de différentes commissions municipales et d'organismes
Rapporteur : M. LE MAIRE

Par délibération n° 2022-01-14 en date du 03 février 2022, le Conseil Municipal a procédé à la désignation de ses représentants au sein des commissions municipales.

Suite à l'installation de Madame Béatrice CHAUVETET, issue de la liste « L'engagement pour Rumilly » et de Monsieur Jean-Sylvain GOUTELLE, issu de la liste « Rumilly Albanais 2020 une autre Ambition », au sein du Conseil Municipal lors d'un point précédent de la présente séance, il convient de procéder à de nouvelles désignations au sein des commissions municipales.

Il est rappelé que, concernant la composition des différentes commissions et en application de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, celle-ci doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. A ce titre, il avait été décidé que :

- La liste « Rumilly, une dynamique pour un territoire », conduite par M. Christian HEISON, désigne au maximum 11 membres pour chaque commission.

- La liste « Rumilly Albanais 2020 une autre Ambition », animée par Mme Christine BOICHET-PASSICOS, désigne au maximum 03 membres pour chaque commission.

- La liste « L'engagement pour Rumilly », conduite par M. Philippe HECTOR, désigne au maximum 03 membres pour chaque commission.

En vue de l'installation de M. Jean-Sylvain GOUTELLE, la liste « Rumilly Albanais 2020 une autre Ambition », par mail en date du 03 janvier 2023, a proposé les candidatures suivantes pour les commissions et comités désignés ci-après :

- M. Jean-Sylvain GOUTELLE :
  - Commission « Développement du territoire » *(en remplacement de Mme Christine BOICHET-PASSICOS).*
  - Commission « Vie sociale ».
  - Commission « Vie culturelle ».
  - Commission « Ressources ».
  - Commission « Education – Enfance – Jeunesse ».
  - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – membre suppléant.
  - Comité d'attribution d'aides financières « Plan de rénovation des façades » pour la rénovation des façades de la vieille ville de Rumilly – membre suppléant.

- Mme Christine BOICHET-PASSICOS :
  - Comité consultatif en charge des affaires scolaires, péri et extra-scolaires.

En vue de l'installation de Mme Béatrice CHAUVETET, la liste « L'engagement pour Rumilly », par mail en date du 23 janvier 2023, a proposé les candidatures suivantes pour les commissions et comités désignés ci-après :

- Mme Béatrice CHAUVETET :
  - Commission « Vie culturelle » *(en remplacement de Mme Astrid CROENNE).*
  - Commission « Citoyenneté » *(en remplacement de M. Philippe HECTOR).*
  - Commission « Ressources.
  - Commission « Education – Enfance – Jeunesse ».
  - Comité consultatif en charge des affaires scolaires, péri et extra scolaires *(en remplacement de M. Philippe HECTOR).*
  - Comité de jumelage – membre de droit de l'association.

- M. Philippe HECTOR :
  - Commission d'analyse des offres pour l'exploitation d'emplacements de vente ambulante sur le domaine public pour une activité de restauration de type camion restaurant (dit food-truck) – membre suppléant *(en remplacement de M. Serge BERNARD-GRANGER).*

- M. Serge BERNARD-GRANGER :
    - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – membre titulaire.
    - Comité consultatif en charge des affaires scolaires, péri et extra scolaires.
    - Commission d'analyse des offres pour l'exploitation d'emplacements de vente ambulante sur le domaine public pour une activité de restauration de type camion restaurant (dit food-truck) – membre titulaire *(en remplacement de M. Philippe HECTOR).*

L'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule que :
« Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents. Le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.
Il est voté au scrutin secret :
- *1° soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame,*
- *2° soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.*

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.
Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

Le vote à main levée est proposé. **Acceptation à l'unanimité.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

PROCEDE à la désignation des élus désignés ci-dessus au sein des commissions municipales et organismes figurant ci-dessus.

La Secrétaire de séance,

Marie STABLEAUX

VILLE DE RUMILLY (Haute-Savoie)

Le Maire,

Christian HEISON